

Agde, le 14 février 2019

**COMITE DE QUARTIER « CAP EST »
REUNION DU 20 FEVRIER 2019**

A - VIE QUOTIDIENNE

Voiries Diverses

Travaux d'entretien, propreté et autres :

- Les demandes de réfection partielle et ponctuelle du cheminement partant du camping de la Clape et arrivant au poste de secours de la Roquille ont jusqu'ici obtenu peu de résultats, et la chaussée se dégrade de plus en plus. Il paraît désormais indispensable d'envisager un programme de réfection plus conséquent et ambitieux, de l'ordre de 100 m² par an, à renouveler sur une durée de 5 années.

Réponse :

Une programmation financière sera étudiée.

- La demande de requalification et d'entretien des espaces verts le long de ce cheminement n'a pas davantage été suivie.

Réponse :

Une étude sera faite sur la requalification des espaces verts bordant les résidences.

- Nous réitérons notre demande insistante concernant le cheminement du centre de secours de la Roquille vers le centre commercial du même nom. Il serait souhaitable d'abord de nommer ce chemin, en lui attribuant une identification nominative cadastrale par décision du conseil municipal. Et ensuite, inclure ce chemin dans les tâches de nettoyage imputées aux agents chargés de la propreté de la voirie.

Réponse :

La régie voirie effectuera un bi couche.

Nous demanderons à la commission de dénomination de voie de nommer ce chemin.

- Dans ce même secteur, l'installation d'un WC public automatique utilisable 24 h sur 24 H est indispensable, l'actuelle installation n'étant ouverte que partiellement en journée.

Réponse :

Cette année la ville installera deux toilettes publics, un à la Roquille et un sur le parvis du cinéma à Agde.

- Dans l'ensemble du Cap, quand c'est nécessaire, il faudrait assurer le nettoyage autour des containers de récupération du verre, car on y trouve souvent des tessons qui pourraient provoquer des blessures.

Réponse :

Le SICTOM a entrepris une campagne de nettoyage. Lors de la levée du PAV nous avons un agent qui balaie sous le PAV et autour. Nous avons programmé de réaliser tout le secteur mais c'est très difficile d'arriver à un résultat parfait.

- Îles des pêcheurs, le passage du Dragon et la placette où se trouve le boulodrome ont besoin de réfections, certains madriers qui délimitent le jeu de boules et le carrelage sont en mauvais état.

Réponse : Un devis concernant le carrelage est en cours et les madriers seront remplacés.



- Au même endroit, un banc circulaire en basalte est envahi par les mauvaises herbes, il y avait avant un arbre en son milieu, qui n'a pas résisté à l'air marin et à la sécheresse, nous proposons de le fermer et d'y placer une décoration, une statue par exemple.

Réponse : Il sera positionné un hippocampe sculpté en basalte.



- Les trottoirs de l'avenue des vignes sont défoncés, est-il prévu de les réhabiliter ?

Réponse :

Ce sont des voies éparses de stationnement et ne sont pas prioritaires.

- Le parking du Lauragais devait être refait, ce n'est pas le cas et c'est de pire en pire, certaines places sont neutralisées à cause des racines de pins.

Réponse :

Aujourd'hui, nous étudions une opportunité de lui donner une autre destination.

- Le parking du plan des boucaniers, rue du trésor royal, aurait lui aussi besoin d'être revu, là encore, certaines places ne sont plus accessibles à cause des racines de platanes.

Réponse :

Une étude devra être faite.

- L'avenue des alizés est très endommagée.

Réponse :

Celle-ci est faïencée. Sa reprise sera proposée au budget 2020.

- Un banc serait le bienvenu Avenue du surintendant, sur le côté droit, en son milieu, en montant.

Réponse :

Un banc a été positionné.

- Rue de la gabelle, au coin de la résidence Port Brescou 2, en saison, une décharge sauvage apparaît avec cartons et autres déchets, les commerçants de la rue de la Hune sont probablement responsables de ces indécrottes.

Réponse :

La Brigade environnement portera une attention particulière durant la saison.

Nous revenons sur la configuration de certains ralentisseurs qui apparaissent surdimensionnés et dangereux pour un véhicule qui respecte les 30 km/h. Les plus anciens se passent sans problèmes (ceux de la route de Rochelongue, près du cimetière, entre autres).

Réponse :

Ils seront réajustés avant la saison.

Quartier du Môle :

Toujours les mêmes problèmes récurrents : saleté, dépôts illégitimes d'ordures en particulier rue des chaînes, déjections canines. La Flânerie est dans un état lamentable. La place haute du Môle se dégrade de plus en plus. La place basse du même Môle redevient lentement un parking. Un quartier oublié qui fera tâche avec les nouvelles constructions.

Il manque une plaque signalétique à l'entrée de la rue de la garnison.

Réponse :

La plaque sera remise en place.

Une reprise de ce quartier ne peut se faire partiellement, une réflexion globale serait nécessaire.

- Le boulo-drome de l'impasse du cabestan est en mauvais état.

Réponse :

Des poutres seront positionnées.

- Nettoyage des passages Colbert et Vauban, et de la place des oliviers : lors de la réunion du 17/10/2018, il avait été dit qu'une tournée serait effectuée une à deux fois par semaine. Mais rien n'a été fait depuis...

Réponse :

Le nettoyage se fait 2 fois par semaine.

Passage Colbert, des rondins en bois devaient être mis en place aux deux extrémités du boulodrome, cela n'a pas été fait...

Réponse :

Les poutres seront remises en place.

Passage Colbert, dans la descente, près du distributeur de sacs canins, plusieurs marches sont cassées.

Réponse :

Les marches seront reprises.

Rue des chandelles, face au passage Colbert, le panneau réglementant le dépôt d'encombrants est à terre, hors d'usage.

Réponse :

Il sera rescellé.

Village Naturiste :

- Peut-on connaître la date de démarrage des travaux du bord de plage ?

Réponse :

Après la saison estivale.

Quand se feront les travaux d'éclairage du boulevard de la Joliette et des bords du chenal ?

Réponse :

Ils sont en cours, sur les bords du chenal l'éclairage est déjà existant.

Quand vont commencer les travaux du giratoire de l'impasse de Saissan ?

Réponse :

Ce dossier est à l'étude.

Quand va t-on créer et aménager le parking extérieur au village sur l'emplacement de salines ?

Réponse :

Ce projet est abandonné; le salin du midi est une zone natura-2000 et ne donne pas l'autorisation d'urbanisme.

La chaussée entre le rond-point du Bagnas et celui le précédant est en mauvais état, une réfection est-elle envisagée ?

Réponse :

Une réfection partielle sera réalisée.

Peut-on installer une borne WIFI à l'entrée du village ?

Réponse :

Cela nécessite une étude avec un opérateur.

Pour ce qui concerne la clôture qui doit délimiter le droit de passage à Héliovillage : l'ouverture des portes doit-elle se faire vers l'intérieur ou l'extérieur ? Au même endroit, a-t-on le droit de retirer les grosses pierres en basalte ?

Réponse :

Elles doivent se faire vers l'intérieur.

ESPACES VERTS :

Cet été, devant le n° 21 de la rue d'Orion, des vandales ont sectionné le tronc d'un laurier-tige à 30 cm du sol, il y a lieu de le remplacer.

Réponse :

Celui-ci sera remplacé.

D'autres arbres sont eux aussi à replanter avenue de Cassiopée parce que morts ou vandalisés.

Réponse :

Ils seront remplacés.

Avenue de Belle Isle, de grands arbres morts n'ont pas encore été remplacés par la société chargée de végétaliser la nouvelle entrée du Cap.

Réponse :

Les services relanceront l'entreprise privée.

Avenue de la vigne, les platanes n'ont pas été élagués depuis plusieurs années, et chaque automne, les feuilles inondent les trottoirs et les cours de certaines villas. Certains riverains ont eu la possibilité de faire couper certains de ces arbres par le service compétent, d'autres pas, pourquoi une telle différence de traitement entre riverains de la même artère ?

Réponse :

Le service élagage gère les 20 communes et l'élagage n'est pas toujours indispensable.

Quant aux arbres qui ont été coupés, c'était nécessaire car ils causaient des dégâts.

Une branche cache le panneau « STOP » rue du Cinsault.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

POLICE MUNICIPALE :

Peut-on nous éclairer sur la signification de ce panneau implanté, en plusieurs exemplaires au centre port, qui comporte à notre avis une faute d'orthographe et un message à l'attention des « **piétons à roulettes** ».



Réponse :

La faute d'orthographe sera corrigée.

Concernant le message « piétons à roulettes », cela s'adresse aux personnes qui pratiquent du skate board, du roller, de l'overboard...

- Rue des chandelles, le panneau réglementant le stationnement n'a toujours pas été remis en place.

Réponse :

Il sera repositionné.

SODEAL :

- Nous reposons la question puisqu'elle est restée sans réponse à ce jour : quai Miquel, pourquoi les bancs ne sont jamais remis en place devant le "Richelieu" et le "Nautilus", les propriétaires de ces établissements bénéficient-ils d'un privilège ?

Réponse :

Pierre WEISS, représentant de la SODEAL, explique que les bancs sont enlevés pour les grandes manifestations, et remis par la suite. Il arrive aussi que certains commerçants souhaitent avoir un espace libre de tout mobilier devant leurs commerces.

Chantal GUILHOU, Conseillère Municipale, propose qu'il soit enlevé les bancs seulement pour les deux grandes manifestations annuelles qui se déroulent sur le port et que les bancs soient remis en totalité sans exception.

CQ :

Pouvez-vous rajouter deux bancs sur l'espace Racine ?

DIVERS :

Il y a lieu d'organiser une concertation au sujet du devenir de la concession accordée au plagiste du Bounty, plage de la Roquille, elle occupe une grande partie du secteur Ouest de la plage, alors que la partie Est offre un très vaste espace, Cette situation affecte les usagers du camping de la Clape, et les résidents des ensembles « Village Occitan », « Neptuna » et « les Agathes », et la plage du Môle est surpeuplée. La réponse donnée dans le compte-rendu du comité de quartier du 17 octobre 2018 n'est pas satisfaisante, car l'attribution des concessions n'est pas gravée dans le marbre, et peut être modifiée selon les procédures réglementaires.

Réponse :

La DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MER autorise le déplacement des lots si la plage ne supporte pas la mise en place de la morphologie. La plage n'ayant pas été modifiée, il n'est pas possible de la déplacer.

- Peut-on faire un point sur l'installation de la fibre sur l'ensemble du Cap d'Agde ?

Réponse :

Cette question est à l'ordre du jour.

CQ :

Le nouveau sens de circulation de la rue des 2 frères peut engendrer des difficultés quant à la sortie de la rue des Ligures. On souhaite que cette modification puisse être réétudiée dès que nous aurons 2 à 3 mois de pratique.

CQ :

Avenue du Surintendant, ne pas envisager de supprimer le parking.

Police Municipale :

Sécurité : Luc LAROSE

Mise en fourrière : 5
Accidents : 3
Incendie : 1
Dégradations : 3
Ivresses sur la voie publique : 2
Problèmes de voisinage : 5
Squats /SDF : 1
Troubles de l'ordre public : 7
Mise à disposition : 6
Nuisances : 17
Aboiements de chiens : 1
Salubrité / divagations d'animaux : 13
Agression : 1

GRANDS TRAVAUX

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

AVENUE DE LA JOLIETTE – VILLAGE NATURISTE

La ville, en concertation avec les commerçants, a défini un projet de requalification de l'avenue de la Joliette. La surface traitée est de 5 500 m². Le profil de voirie sera entièrement à plat depuis les commerces jusqu'au nez du quai.

La voie à sens unique sera conservée mais le stationnement supprimé afin de laisser plus d'espace aux piétons et de favoriser la vie de quartier.

Des bornes escamotables seront installées et permettront de fermer une partie ou la totalité de l'avenue aux véhicules motorisés afin de gérer les accès.

La réalisation de ce projet consiste à :

- réaliser la démolition de la chaussée et des trottoirs existants,
- réaliser une structure de chaussée adéquate,
- adapter le réseau d'eaux pluviales au projet,
- sécuriser les flux au niveau des croisements avec l'avenue d'Ambonne et le boulevard des Matelots en créant des plateaux traversant,
- traiter en béton désactivé la totalité de la voirie,
- installer un éclairage public et du mobilier urbain qualitatifs,

Une première phase de ces travaux, constituée de la démolition de la chaussée et des trottoirs ainsi que le renforcement du réseau d'eaux pluviales a été réalisée en décembre 2018.

Une seconde phase, qui débutera le 4 mars prochain, pour une période de 3 mois consistera à réaliser les travaux de revêtement de surface, de pose de mobilier urbain, de l'éclairage public et de la signalisation.

Soit un coût total pour l'opération de 1 200 000 € T.T.C

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

ILE DES LOISIRS

Les travaux de requalification de l'île des loisirs s'inscrivent dans un projet d'aménagement d'ensemble du quartier. Cette première phase de travaux représente près de 15 000m² traités.

Cet aménagement prévoit, dans un premier temps, le redimensionnement des réseaux en vue des opérations immobilières futures.

Les travaux en cours sont réalisés avec le concours de la CAHM sur les postes assainissement et eaux potable.

Du mois de mars à mai les terrassements généraux, les traitements de surfaces, l'éclairage public et les mobiliers urbains seront réalisés jusqu'au giratoire d'accès au parking. Ces espaces seront végétalisés et laisseront aux piétons des cheminements largement dimensionnés afin de favoriser ces modes de déplacements.

L'accès voirie sera repris et épousera une forme courbe qui sera doté d'un plateau traversant, qui permettra ainsi une sécurisation pour tous par le ralentissement des véhicules motorisés.

Au mois de mai, les travaux stopperont afin de laisser vivre l'activité économique et touristique du site.

Les travaux reprendront au mois d'octobre par l'effacement du giratoire au profit d'un carrefour urbain paysager.

Le budget prévisionnel s'élève à 3 000 000 €.

Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments

CENTRE DE POLICES / CSU

La Police Municipale d'Agde connaît une évolution constante de ses effectifs et de ses moyens.

Les bâtiments existants, répartis sur l'ensemble de la commune, ne répondent plus aux exigences d'accueil à la population et aux besoins de professionnalisation du personnel.

De plus, dans le but de mutualiser les brigades, afin de gagner en efficacité, l'Equipe Municipale a proposé un projet de « Regroupement de toutes les Composantes Sécurité », autour du Poste de Police Mixte du Cap d'Agde, situé avenue des Sergent.

Il y aura au total environ 70 agents qui seront appelés à travailler sur ce site qui s'articule autour de 3 entités distinctes :

- **La Police Nationale**
- **La Police Municipale et ses brigades rattachées**
- **Le Centre Superviseur Urbain**

Le bâtiment existant de 250m² sera réhabilité et une extension de 530 m² sera créée pour un total de 780 m² totalement dédié à la sécurité de notre commune.

Avancement de l'opération:

Les études réalisées par les services techniques de la Ville ont permis de définir le programme et de présenter l'opération à l'architecte mandataire du projet : l'atelier d'architecture Philippe Escamez.

Dans ses objectifs, il reprendra volontairement les intentions architecturales du bâtiment existant dans sa phase « réaménagement » et intégrera celles liées au grand projet de « Requalification de l'entrée du Cap » avoisinant pour la phase « extension ».

Calendrier Prévisionnel :

Consultation et attribution des travaux « entreprises » en cours.

Début des travaux y compris phase de préparation pendant 11 mois pour une mise en service en février 2020

Le coût total de l'opération sera de 1 000 000,00 € TTC

Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services Techniques
AMENAGEMENT CŒUR DE STATION DU CAP D'AGDE

Les gros œuvres du futur Casino et du Palais des Congrès sont terminés.

Le délai prévisionnel d'avancement des travaux est respecté.

La couverture est terminée et la passerelle hélicoïdale est en cours de finition (pose garde-corps et réalisation des raccordements), l'avenue de Belle Isle a pu être réouverte comme convenu le 21 décembre.

En parallèle, le second œuvre est en cours d'achèvement et en phase de pré-réception.

Concernant les VRD, les travaux se poursuivent conformément au planning établi lors du démarrage de l'opération.

- Les entreprises terminent le dallage aux abords du Palais des Congrès.
- Sur l'avenue des sergents, les derniers travaux de voirie consistant au raccordement du mail piétonnier vont débiter pour une durée de 2 mois.
- Enfin, les travaux des cheminements piétonniers, des plantations et de pose d'éclairage se poursuivent et s'achèveront fin février.

Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments

MAISON DE LA MER

Dans le cadre du réaménagement du cœur de station, les locaux exigus de la Direction des Milieux Marins, situés sur l'emprise de l'ancien Palais des Congrès, doivent être libérés.

Ainsi, la Ville d'Agde a élaboré un projet **innovant**, consistant à positionner, sur un lieu stratégique, les nouveaux locaux **« flottants »** de cette Direction.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Création des nouveaux locaux de la direction administrative des Milieux Marins y compris les locaux techniques pour le personnel spécialisé, le matériel nautique et de plongée.
- Mise en valeur de la découverte de notre aire marine protégée.
- Développement de l'accueil du public, de l'écotourisme et de la sensibilisation auprès du jeune public et des scolaires.

Cette **Maison de la Mer** se situera à l'avant-port, en limite de l'embouchure de la mer. Il y aura au total 8 personnes qui seront appelées à travailler sur ce site qui sera composé :

- D'une partie administrative regroupant les zones bureaux et vestiaires.
- D'une partie technique regroupant le matériel professionnel sensible et de plongée
- D'une partie « accueil du public et espace découverte»

Ce projet s'inscrit également dans une démarche HQE (Haute qualité Environnementale) notamment/

- Par la mise en place sur la toiture du bâtiment de panneaux photovoltaïques
- Par la mise en œuvre de technique d'auto consommation (vent, soleil, eau de pluie,...)
- Par la mise en œuvre de matériaux respectueux de l'environnement.

2/ Avancement de l'Opération :

Les études de faisabilité sont en cours de réalisation et l'élaboration du programme se fera en mars.

Le début des travaux est prévu en septembre.

3/ Coût de l'opération :

Le cout global de l'opération est estimé à 840 000.00€ T.T.C de la conception à la réalisation.

Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité

TRAVAUX D'ECLAIRAGE AU TITRE DU PROGRAMME PARTENARIAT PUBLIC PRIVE

Dans le cadre du programme de travaux préfinancés de l'année 12 du contrat de Partenariat Public Privé pour la gestion et l'entretien de l'éclairage public de la ville, il va être procédé au remplacement de l'ensemble des lanternes d'éclairage de l'Ile des Pêcheurs et du parking du Yacht Club.

Le matériel installé sur l'Ile des Pêcheurs sera de technologie LED avec un abaissement programmé au cours de la nuit. Celui mis en place au niveau de la capitainerie correspond à une partie du matériel déposé lors des travaux de remplacement des lanternes sur une partie du parking Alsace Lorraine.

Le coût de ces travaux s'élève à 100 450 € TTC.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

PLAN DE RENOVATION DU CŒUR DE VILLE

Les aménagements situés au cœur de ville sur les voies Honoré Muratet - Louis Bages - place Jean Jaurès sont en cours de réalisation.

La phase 1 a débuté au mois de décembre par la mise en conformité des branchements d'eau potable, la réparation des conduites d'eaux usées, le renforcement et l'extension du réseau pluvial.

Dans un même temps, des travaux d'effacement ou de mise en façade des réseaux éclectiques et Télécom seront réalisés.

Parallèlement et sur d'autres zones du projet, les travaux de dépose des mobiliers urbains, végétaux et revêtements de surfaces sont en cours.

S'en suivra la phase de construction des voiries par la réalisation d'une structure qui recevra le revêtement constitué de pavés basalte et ce pour une durée estimée de 5 mois.

Coût global estimé des travaux : 1 800 000 € T.T.C dont un co-financement est attendu des services de l'Etat.

Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services Techniques
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Sur ce nouveau site technique, différents services de la Ville seront recentrés, à savoir :

- La régie bâtiments
- La régie voirie et le garage municipal
- La régie des festivités
- Mais également une partie du service de l'Eau & Assainissement de la CAHM.

C'est un total de 160 personnes qui seront appelées à travailler sur ce site qui sera composé :

- D'un bâtiment administratif de 1000 m² répartis sur deux niveaux, regroupant les zones d'accueil, bureaux, vestiaires et cafétéria.
- D'une zone de 2200 m² regroupant 4 bâtiments pour les différents ateliers composant les services techniques.

L'opération est en cours d'achèvement :

- 1 / **Bâtiments ateliers terminés, livrés et en activités**
- 2/ Les travaux extérieurs à 95% avec finition des enrobés et espaces verts.
- 3/ **Bâtiment administratif** terminé à 95% pour les travaux intérieurs pour une **livraison début février.**

Pour mémoire, coût global estimé de l'opération : 5 700 000.00 € T.T.C

Il est décomposé de la manière suivante :

Etudes et maîtrise d'œuvre :	410 000.00 € TTC
Nettoyage et dépollution du site :	133 000.00 € TTC
Travaux d'aménagement et de construction :	5 157 000.00 € TTC

Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité
DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le déploiement de la fibre mutualisée concerne :

- 47 574 prises adressables (logements à couvrir)
- 111 points de mutualisation (armoire de rue) implantés
- 5 têtes de réseau (NRO) construits

Jusqu'au 31 décembre 2018, deux opérateurs SFR et Orange ont procédé à la mise en place d'équipements et d'un réseau fibre.

Depuis le 1er janvier, la société SFR procède, seule, au déploiement du réseau qui sera mutualisé pour l'ensemble des opérateurs souhaitant commercialiser des offres fibres sur la commune.

A ce jour, la commune compte 1571 prises commercialisables et 4 533 prises adressables à des offres fibre « Orange » ; ces logements sont situés pour le quartier des Cayrets, Monaco Saint-Loup et sur le Grau d'Agde.

La Ville a demandé à SFR d'accélérer le déploiement de mise en place de la fibre pour augmenter la livraison de prises commercialisables, cadencement aujourd'hui de 2 000 prises commercialisables par mois.

Au niveau des copropriétés, seulement 42 % des immeubles ont conventionné ; ces documents sont indispensables au déploiement des infrastructures dans les résidences.

Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments

THEATRE MAISON DES SAVOIRS

Dans le cadre de « la politique de la Ville » et notamment de son cœur de ville, l'équipe municipale souhaite réaffirmer son investissement et sa volonté de présence publique dans ce quartier prioritaire.

Ainsi, elle propose un projet de développement et de diffusion des pratiques culturelles au sein d'équipements structurants accessibles à tous, en lieu et place de l'actuelle Médiathèque « Maison des Savoirs », Place du Jeu de Ballon.

Il y aura au total environ 30 agents qui seront appelés à travailler sur ce site qui s'articule autour de 3 entités distinctes :

- La construction d'un théâtre de 220 places : une jauge médiane entre celle du futur centre de congrès (1200 places) et la salle de conférence de la médiathèque actuelle (70 places)
- La rénovation de l'actuelle médiathèque : en impulsant une nouvelle dynamique grâce à la modernisation de ses équipements et l'adaptation de l'offre aux nouveaux usages
- La création de 2 salles dédiées à la création et au développement de la pratique amateur

Les études réalisées par les services techniques de la Ville ont permis de définir le programme et de présenter l'opération à l'architecte mandataire du projet : Le cabinet A+ Architecture par son représentant Philippe Bonon.

Dans ses objectifs assignés, il reprendra volontairement les intentions architecturales du bâtiment existant, fait de façade ancienne et de verre et d'y intégrer une surélévation afin d'obtenir le volume nécessaire pour le théâtre.

2/ Avancement de l'Opération :

Le permis de construire a été déposé et accepté en date du 30 mai 2018.

Les entreprises titulaires ont été désignées.

L'opération est actuellement en phase préparatoire avec les objectifs suivants :

- 1/ Début des travaux de démolition courant février.
- 2/ Début des travaux structurels de gros œuvre en avril.
- 3/ Durée globale des travaux tout corps d'état estimée à 15 mois dont 11 mois pour la médiathèque.

3/ Coût de l'opération :

Le coût global de l'opération est estimé à 5 143 000.00€ TTC

Il est décomposé de la manière suivante :

Etudes et maîtrise d'œuvre : 493 000.00€ TTC

Travaux d'aménagement et de construction : 4 650 000.00€ TTC

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, Mme GUILHOU, M SAIGNES, M SABLAIROLES, M DUBOIS, M BRAULT, M HERAL, M LAROSE, M WEISS.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

M BECAMEIL, Mme BERNADOU, M DELAGE, Mme DEVAUX, M DIASCORN, M LINARI, M MATELOT, Mme PROST, Mme VIGNERON, M ZABOTTO.

Absents excusés:

M CHOUVEL, Mme BELOTTI, Mme GUERIN, Mme GUILHEM, M LABROUSSE, Mme GEOFFROY

Absents :